

TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Affiché le 14 novembre 2022

Au vu du dépôt d'une seule liste incomplète en Commission Consultative Paritaire (10 noms pour 16 noms à pourvoir) pour l'élection des membres, un tirage au sort de 50 électeurs doit être effectué.

Ce tirage au sort s'effectuera le **08 décembre 2022 à 15h30** dans les locaux du Centre de Gestion de l'Eure - 10 bis rue du Docteur Michel Baudoux - 27000 EVREUX.

Les personnels tirés au sort seront par la suite désignés par arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Eure.

Ils devront siéger à la Commission Consultative Paritaire et aussi lorsque la commission se réunit sous le volet disciplinaire, au Centre de Gestion de l'Eure.

Leurs absences sont des autorisations spéciales d'absence¹ qui doivent être égales au double du temps de la réunion et prendre en compte le temps de trajet.

Ce document est affiché dans les locaux des collectivités et EPCI.

Les électeurs de cette commission peuvent assister au tirage au sort.

¹ article 18 du décret 2014-1624 relatif à l'exercice du droit syndical